

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION /MEDIATION/EDUCATION

Procès-verbal N°10
Réunion du 30 mars 2026



Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mme Marie-Thérèse POLICON, MM : Michel COUFFIN, Rodolphe MILLET, Patrick SOREL (CDA)

MATCHS CLASSES SENSIBLES

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

**La commission rappelle aux clubs l'article 8 du règlement de la CDPME du district du Val de Marne de Football :
Les convocations pour l'organisation des matches sensibles devant la CDPME sont assujetties à des sanctions en cas d'absences par le ou les clubs convoqués :**

1ère convocation : Amende de 100 euros et re-convocation devant la Commission

2nde convocation : Match perdu à l'équipe concernée en cas de non-présentation devant la Commission

DOSSIER(S) D'ORGANISATION DES MATCHES SENSIBLES

N° 54227318 – ORLY AS / VGA SAINT MAUR – U16 D1 du 12/04/2026

La commission prend connaissance de la demande transmis par le club de VGA SAINT MAUR US

Réceptions :

○ **Pour le club de ORLY AS :**

M. POSTEL. D. – Président

Mme. NZDIE J. – Vice-présidente

M. NEROVIQUE J. - Dirigeant / Educateur de la catégorie

○ **Pour le club VGA SAINT MAUR :**

M. KHALFALLAH N. – Président (représentant)

M. BUANGA-LUNDOLOKI R. – Dirigeant / Educateur de la catégorie

La CDPME échange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation des rencontres.

Transmet ce dossier :

- à la commission « Organisation des compétitions » pour information, à la CDA et à la commission des délégués pour désignation dans les meilleurs délais de trois arbitres, et d'un délégué, le référent sécurité désignée par la CDPME est M COUFFIN M.

- au secrétariat du District du Val de Marne de Football

A titre d'information

Rencontre U16 D1 :

A la charge du club de ORLY AS : Arbitre principal,

A la charge du club de VGA ST MAUR US : Deux arbitres Assistants, un délégué et un réfèrent CDPME

Match classé sensible

Prochaine réunion de la CDPME : sur convocation